

# DÉCLARATION DE POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME

United Rentals s'engage à mener ses activités de manière éthique et responsable. Nous respectons et soutenons les principes internationaux visant à protéger et à promouvoir les droits de l'homme, tels que décrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail ("OIT").

## Notre engagement en faveur des droits de l'homme sur le lieu de travail

Nous nous efforçons de créer des lieux de travail sûrs, équitables, inclusifs et respectueux partout où nous exerçons nos activités, afin que chaque personne ait les meilleures chances de réussir. Notre objectif est de nous assurer que nos employés et les employés de nos partenaires commerciaux sont traités avec respect et dignité à tout moment.

Les politiques et pratiques de United Rentals sur le lieu de travail sont détaillées dans les Bulletins de politique et de procédure fournis à nos employés et axés sur la responsabilité personnelle en matière de sécurité, l'égalité des chances en matière d'emploi et la lutte contre le harcèlement et la violence ("PPB"), ainsi que dans notre [Code de conduite éthique \("Code"\)](#). Nos politiques comprennent des engagements en matière de sécurité, d'inclusion, d'absence de harcèlement et de lutte contre la violence. Elles interdisent également la traite des êtres humains, le travail des enfants ou le travail forcé, ainsi que la discrimination.

En outre, comme le stipulent nos BPP et notre code, nos employés sont habilités à demander conseil ou à signaler une violation potentielle des droits de l'homme par le biais de divers canaux, notamment en contactant la direction locale, la direction générale, les ressources humaines et/ou le service juridique. Nos employés peuvent également poser des questions ou faire part de leurs préoccupations en appelant la ligne d'alerte au (877) HELP-URI ou en visitant le site ethicspoint.com. Notre ligne d'alerte est surveillée par un fournisseur tiers et est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il s'agit d'un moyen pratique de signaler toute violation connue ou suspectée du code, de la politique, de la loi ou tout autre comportement contraire à l'éthique, et les signalements peuvent être effectués de manière anonyme lorsque la loi applicable le permet.<sup>1</sup>

L'entreprise n'exerce ni ne permet de représailles à l'encontre de quiconque soulève des questions ou des préoccupations de bonne foi, et nous nous engageons à enquêter de manière approfondie sur ces questions et à fournir des réponses et des remèdes appropriés.

## Droits de l'homme dans notre sphère d'influence

Notre engagement à respecter les droits de l'homme s'étend également à l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Nous utilisons nos relations avec nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux pour encourager et promouvoir les principes de cette politique dans l'ensemble de leur réseau.

[Le Code des fournisseurs de United Rentals \("Code des fournisseurs"\)](#) définit les exigences imposées aux fournisseurs et autres partenaires commerciaux en matière de normes et de conditions de travail. Les principes énoncés dans notre code des fournisseurs sont conçus pour être compatibles avec la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits

<sup>1</sup> Pour les particuliers de l'Union européenne : Veuillez noter qu'en raison de la législation européenne, les services Alertline par téléphone ou par Internet ne permettent de signaler que les questions financières, comptables et d'audit. Pour signaler des problèmes relevant de la déclaration de politique générale sur les droits de l'homme, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique, votre représentant local des ressources humaines, le médiateur local (le cas échéant) ou le service juridique. Pour les personnes résidant en Australie ou en Nouvelle-Zélande : Les dispositions relatives à la ligne d'alerte sont régies par les lois locales et doivent être lues conjointement avec celles-ci, y compris, mais sans s'y limiter, pour l'Australie, le *Privacy Act 1988 (Cth)*, et pour la Nouvelle-Zélande, le *Privacy Act 2020*, ainsi que d'autres lois et réglementations pertinentes en matière de protection de la vie privée. Pour signaler des problèmes relevant de la déclaration de politique générale sur les droits de l'homme, contactez votre représentant local des ressources humaines.

fondamentaux au travail. En outre, notre code des fournisseurs contient des exigences et des conseils clairs sur les mécanismes de réclamation.

Notre engagement en faveur des droits de l'homme est d'une grande importance et nous prenons des mesures actives dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement pour refléter cet engagement :

- Nous attendons de nos employés qu'ils intègrent nos politiques et pratiques sur le lieu de travail dans leur travail quotidien, notamment en ce qui concerne la sécurité, la non-discrimination et l'absence de harcèlement, et nous les encourageons à le faire. Nous offrons à nos employés une formation sur les obligations contenues dans nos BPP et notre code. Les employés en poste suivent une formation bisannuelle sur le Code et tous les nouveaux employés suivent une formation sur le Code. Nous assurons le suivi et l'audit de la conformité aux exigences de formation du Code.
- Nous respectons et reconnaissions le droit des employés à adhérer à des associations de leur choix et à les organiser, ainsi qu'à négocier collectivement. Les employés ne doivent pas faire l'objet d'intimidation ou de harcèlement dans l'exercice de leur droit d'adhérer ou de s'abstenir d'adhérer à une organisation.
- Nous nous engageons à veiller à ce que tous nos employés reçoivent au minimum un salaire équitable et décent. Nous respectons également toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires.
- Nous nous engageons auprès de nos employés, fournisseurs et autres partenaires commerciaux à les sensibiliser et à prendre les mesures nécessaires pour prévenir toutes les formes d'esclavage moderne, de travail forcé, de travail des enfants et de traite des êtres humains au sein de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement. Notre engagement global à traiter ces questions est détaillé dans notre [déclaration distincte sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains](#), qui est régulièrement révisée.
- Nous accordons une attention particulière aux personnes ou aux groupes qui, en raison de leur vulnérabilité ou de leur marginalisation, risquent davantage d'avoir des répercussions négatives sur les droits de l'homme.
- Nous respectons la vie privée de nos employés et de nos clients, ainsi que celle de nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux qui nous confient les informations personnelles de leurs employés. Nous mettons en œuvre des politiques et des pratiques spécifiques pour garantir que toutes les informations personnelles sont collectées, utilisées et partagées conformément à toutes les lois et normes applicables en matière de protection de la vie privée et des données.
- Nous encourageons nos fournisseurs à se procurer les matériaux nécessaires à la fabrication de composants, de pièces ou de produits contenant des minerais de conflit auprès de sources exemptes de conflits. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent, mettent en œuvre et communiquent à leurs sous-traitants leurs positions et politiques concernant les minerais de conflit et, si possible, qu'ils exigent de leurs fournisseurs en aval qu'ils adoptent et mettent en œuvre des positions et politiques similaires. Chaque année, nous interrogeons les fournisseurs directs des composants que nous utilisons pour assembler les pompes afin de leur demander de confirmer la présence de minerais de la guerre et de fournir des informations sur l'origine de ces minerais. Notre processus de diligence raisonnable en matière de minerais de conflit est mené conformément aux lignes directrices de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par des conflits ou à haut risque. Des copies de nos précédents rapports sur les minerais de conflit sont disponibles sur notre site web.
- Nous avons identifié et revu périodiquement les principaux problèmes de l'entreprise en matière de droits de l'homme, et nous les publions dans notre rapport annuel sur la [responsabilité d'entreprise](#).
- Notre travail dans le domaine des droits de l'homme est supervisé par le président-directeur général, soutenu par l'équipe de direction de United Rentals. Cela permet de s'assurer que chaque secteur de notre entreprise est conscient de sa responsabilité en matière de respect des droits de l'homme. La surveillance au niveau du conseil d'administration est assurée par le comité de nomination et de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration de United Rentals, Inc. du conseil d'administration de United Rentals, Inc.

Pour soutenir tous ces efforts, nous nous engageons dans une collaboration continue avec un large éventail de groupes intéressés, y compris les employés, les investisseurs, l'industrie et les groupes de pairs, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, les groupes de défense, les fournisseurs et les personnes concernées. Ce large engagement nous permet d'évaluer et d'affiner en permanence nos pratiques et politiques en matière de droits de l'homme et nous aide à rester sensibles aux impacts potentiels - positifs et négatifs - de nos produits, services et opérations sur les droits, les intérêts et le bien-être de nos employés, de nos clients et des communautés du monde entier.

Nous nous engageons à revoir et à mettre à jour périodiquement cette politique, le cas échéant, afin de refléter les changements dans les lois applicables et l'évolution des meilleures pratiques.